



Pour une alternative de gauche, sociale et écologique

Monsieur le Maire  
Mairie de Tours  
1 à 3 rue des Minimes  
37926 Tours Cedex 9

Tours, le 15 décembre 2017

Monsieur le Maire,

En tant qu'ancien membre de l'équipe municipale de M. Babary et nouveau maire de notre Ville, vous devez être au courant du mécontentement légitime et grandissant des habitants de Tours et alentours quant à la situation et l'avenir de l'hôpital public.

Solidaire des nombreuses actions déjà menées en la matière par l'Intersyndicale du CHRU de de Tours et le Collectif Santé 37, notre association, C'est au Tour(s) du Peuple (CATDP), souhaite aujourd'hui vous exposer brièvement les raisons de ce mécontentement et vous adresser trois questions auxquelles vous aurez à cœur, nous n'en doutons pas, de répondre avec précision.

### **Les raisons du mécontentement**

Depuis plusieurs décennies, les politiques de santé publique sont, en France et dans le monde, de plus en plus soumises à une logique comptable qui, sous couvert de performance et de modernisation, nuit gravement aux conditions de travail des personnels de santé et à la qualité des soins prodigués aux patients de l'hôpital.

Avec la mise en place au niveau national, en 2013, du Comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins (COPERMO), puis en 2017 du projet d'investissement immobilier « Horizon 2026 » du CHRU de Tours validé par ce même comité, cette logique s'est accélérée.

Plusieurs décisions, contestables et dangereuses, ont été prises et sont d'ores et déjà appliquées ou en voie de l'être. Il s'agit notamment de :

- la disparition de l'Hôpital pour enfants de Clocheville à Tours-Centre, de l'EHPAD L'Ermitage à Tours-Nord et de la Clinique psychiatrique universitaire (CPU) à Saint-Cyr-sur Loire,
- la suppression de 400 postes de personnels soignants, d'agents contractuels travaillant dans les domaines administratif, logistique, technique, hôtelier, etc.
- la fermeture de 370 lits d'hospitalisation.

Il résulte de ces décisions toute une série de situations concrètes dont nous avons été, soit directement témoins, soit dont de nombreux professionnels ou usagers de l'hôpital se sont faits l'écho. Il s'agit notamment de :

- la multiplication, pour l'immense majorité des personnels, d'horaires intenable, d'actes chronométrés, de conditions de stress en tout genre, par lesquels « l'anormal » s'installe dans le quotidien de l'hôpital,
- l'envoi, en raison du manque d'effectifs, de certaines catégories de personnels, telles que les infirmières, dans un autre service de soins que le leur, et ceci sans aucune préparation, ni formation suffisante,

- l'apparition répétée, lors d'épisodes épidémiques, de grippe par exemple, de véritables situations de crise où les personnels, en dépit de leur dévouement, ne peuvent plus faire face à l'afflux des malades,
- la dégradation constante de l'accueil et du soin des patients. Ceux-ci doivent rester souvent des heures, voire parfois plusieurs jours, aux urgences, en attendant qu'un lit se libère dans les services. Dans certains services, des malades sont allongés sur des matelas à même le sol faute de lits et il est aussi fréquent qu'au sortir de la salle d'opération, on ne sache pas où mettre le patient, faute là encore de lits, dits « d'aval ».

### Trois questions

Face à ces projets autant que ces faits qui concernent l'ensemble de la population tourangelle, du département d'Indre-et-Loire et de la région Centre-Val de Loire, nous pensons qu'il est de notre devoir civique de vous poser trois questions, tout à la fois complémentaires et de bon sens :

1) Ne sommes-nous pas placés, toutes et tous, face à une politique qui, au nom d'une prétendue optimisation des moyens, organise en fait délibérément le déclin de l'hôpital public afin de favoriser la privatisation de la santé ?

2) Vous avez, en tant que maire et donc *président du Conseil de surveillance du CHRU de Tours*, à veiller à l'application de l'article L. 6143-1 du Code de la santé publique, stipulant notamment que ce conseil doit donner son avis sur la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. À notre connaissance, votre prédécesseur, M. Serge Babary, n'a pas jugé bon de tenir compte des faits rappelés ci-dessus et s'est simplement contenté d'avaliser les directives du COPERMO et le plan « Horizon 2026 ». Que comptez-vous faire, pour votre part, maintenant que vous êtes devenu, à votre tour, président de ce Conseil de surveillance ? Allez-vous tout entreprendre pour que soit rétabli dans les plus brefs délais un fonctionnement normal de l'hôpital public garantissant à chacun, soignant ou patient, des conditions propres au respect dû à la personne humaine ?

3) Dans le dernier numéro de novembre-décembre 2017 du magazine municipal « Tours & moi » dont vous êtes le directeur de publication, une brève en page 11 a retenu notre attention. Sous le titre « *CHRU : un fonds de dotation* », on peut y lire : « *Destiné à financer des projets pour améliorer l'accueil, la prise en charge, la qualité des soins, les conditions de travail au CHRU grâce au développement de l'innovation et de la recherche médicale, le fonds de dotation accepte les dons en ligne et par chèque. Chaque don permet une déduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don (limitée à 20% du revenu imposable) et de 75% pour les personnes soumises à l'ISF (dans la limite de 50 000€) – [www.chu-tours.fr/mecenat](http://www.chu-tours.fr/mecenat) »). Bien que vous ne portiez évidemment pas, en tant que maire, la responsabilité de ce dispositif d'exonération fiscale, nous aimerions connaître votre opinion sur la différence de traitement des contribuables qu'il organise.*

Dans l'attente de votre réponse à ces trois questions, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

C'est au Tour(s) du Peuple